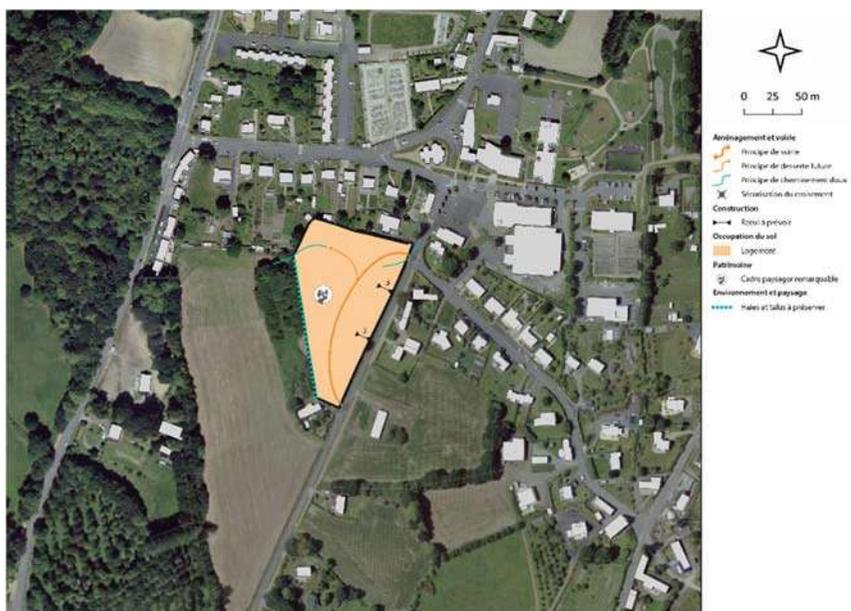


## SECTEUR 1. RUE DU CHEMIN VERT (nord)



<b>Superficie :</b>	0,98 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	26 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	25		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	4		
<b>Systeme assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		

Au cœur du centre-bourg, le site est destiné à accueillir une nouvelle offre résidentielle. La programmation peut intégrer une part de logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie afin de répondre aux besoins de la population et bénéficier ainsi de la proximité des équipements et services.

La végétalisation en fond de site doit être maintenue pour protéger la zone humide et le boisement présents au-delà du talus.

L'aménagement d'un accès à double entrée est à privilégier pour fluidifier les déplacements. En cas d'impossibilité technique, un accès unique peut être prévu avec une intention particulière sur la sécurisation du carrefour et la mise en place d'une aire de retournement adaptée aux flux générés au sein du secteur.

L'espace nécessaire pour l'aménagement d'un cheminement doux doit être prévu en fond de site.

Les constructions directement visibles depuis la rue du Chemin Vert doivent prévoir un recul de 5 mètres minimum. De plus, l'insertion paysagère de l'ensemble des constructions doit être soignée de par la localisation en entrée de ville du site.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.